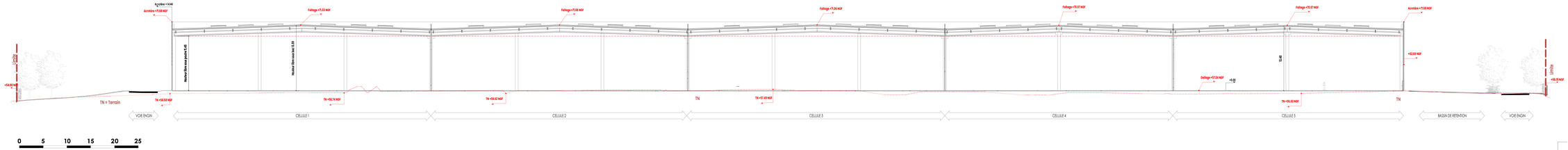

0 5 10 15 20 25

1 **PC3-Coupe longitudinale1**
Ech : 1 : 200

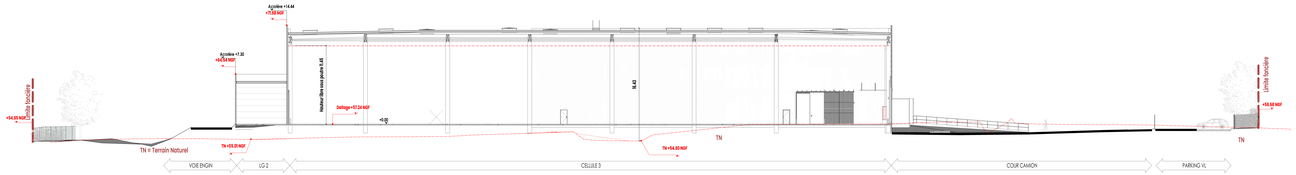

2 **Coupe transversale**
Ech : 1 : 200

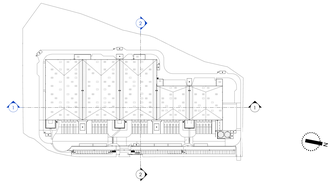

Plan de repérage des coupes

Propriété intellectuelle :
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte — ainsi sur [illegible] devons du droit de propriété intellectuelle et de droit exclusif sur son œuvre architecturale. Ce droit d'auteur, qui comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre pécuniaire.
L'article L113-1 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte ainsi du projet architectural d'un bâtiment est le titre d'ordinairement de l'ouvrage sont opposés au [illegible] de [illegible] [illegible].

Responsabilité de l'architecte :
Les plans ne sont pas contractuels, ce sont des pièces techniques que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage confie à l'architecte.

Cession de demande d'autorisation d'urbanisme :
Le maître d'ouvrage ne peut pas céder la demande d'autorisation à la cession d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager) ; ce sont dans ce cas, cette réglementation et ne saurait engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en serait fait par quelque tiers ceux.

Cession d'aspect d'effet de matrices des travaux :
Les plans ne sont pas contractuels, ce sont des pièces techniques dans le cadre de dossier d'aspect d'effet ou matrices de travaux le sol dans ce sens cette et le sol fourni, qu'il ait [illegible], le ne saurient engager les plans élaboration.
Sous réserve maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle[illegible] le ouvrage de l'entreprise dans le cadre de [illegible].
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de sur matrice d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes modifications qui pourraient avoir lieu lors de l'exécution de l'ouvrage et ou modifications qui pourraient avoir alle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur et autorisées obtenus.

DEMANDE D'AUTORISATION PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES COUPES

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE

Route de Niort, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

MAITRE D'OUVRAGE :
MOY BROSSARD
ET. Bd. Haussmann, 75009 PARIS
ARCI :
BRCI
14, rue La Fayette 75009 Paris
BET ICPE :
ARELLES ENVIRONNEMENT
3 rue André Chénier 37000 TOURS
BET PAYSAGES :
BET PAYSAGE
1055b rue de Vaugirard, 75015 PARIS
BET RVZCO :
BET BVEL
1055b rue de Vaugirard, 75015 PARIS
BET DESTIONS EAUX :
KALTRA
12 rue Louis Néel Synergie Park, 93290 LIVINNES
ARCHITECTES :
A26 OL - 1055b rue de Vaugirard, 75015 PARIS T: 09 70 75 52 80

ECHELLE : comme indiqué	DOCUMENT N°
PHASE : PC	
DATE : 10/07/2025	PC3
AFFAIRE : 1000	INDICE : -